

# OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT HERAULT LOGEMENT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du	29 août 2023
Délibération N°	11
Date de la convocation	18 août 2023
Objet	3.1 MARAUSSAN - Lt le St Symphorien - acquisition auprès d'ANGELOTTI du macro-lot 4 référencé section BD n°381

L'an deux mille vingt-trois le vingt-neuf août à quatorze heures

Le Conseil d'Administration de l'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT HERAULT LOGEMENT convoqué par lettre individuelle, s'est tenu au siège de l'Office à MONTPELLIER sous la présidence de M. Vincent GAUDY, Président d'HÉRAULT LOGEMENT.

### PRÉSENTS ou représentés :

MM. Vincent GAUDY, Auguste CHOMEL, Yves FERRANDO, Michel MEJEAN, Jacques RIGAUD, Daniel ROBEQUAIN, François VINCENT, Administrateurs, et MMES, Karine ANNEYA, Clémence ARTIERES, Manar BOUIDA, Régine ILLAIRE, Christine MULA, Roselyne PESTEIL, Valérie REYNES, Anne VAN DEN BROECK Administratrices

### ABSENTS EXCUSES :

Ethel CAMBOULIVES  
Alain COMBES,  
Patricia WEBER

### ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Véronique CALUEBA (pouvoir à M GAUDY)  
Christophe DESTAING-SNIATECKI (pouvoir à Mme ARTIERES)  
Nicole MORERE (pouvoir à M GAUDY)  
Serge RABINEAU (pouvoir à M FERRANDO)  
Laure TONDON (pouvoir à M FERRANDO)

\*\*\*\*\*

Accusé de réception en préfecture  
034-273400010-20230829-20230829-11-DEV-DE  
Date de télétransmission : 30/08/2023  
Date de réception préfecture : 30/08/2023

Objet : 3.1 - MARAUSSAN - Lt le St Symphorien - acquisition auprès d'ANGELOTTI du macro-lot 4 référencé section BD n°381

Le 29 août 2023,

Le Conseil d'administration d'Hérault Logement s'est réuni en séance, le Président ayant constaté le quorum,

Vu la délibération n°02 du 19 novembre 2019 qui porte désignation du Directeur Général à compter du 1<sup>er</sup> février 2020,

Vu les délibérations n°AD/010721/H/16, n°AD/230721/H/196 et n°AD/200921/H/22 du Conseil Départemental de l'Hérault fixant à 23 le nombre des administrateurs et la nomination de ses 13 représentants

Considérant que l'aménageur ANGELOTTI propose de nous céder le macro-lot n°4 d'une superficie de 2 080 m<sup>2</sup> sis Lotissement Le Saint Symphorien sur la commune de MARAUSSAN qui nous permettrait de réaliser 15 logements locatifs collectifs.

Considérant le prix de vente du terrain d'un montant total de 183 900 €HT (hors frais d'actes)

Le Président demande au Conseil d'Administration de bien vouloir se prononcer sur ce sujet

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide :

**ARTICLE 1 :**

D'acquérir auprès d'ANGELOTTI le macro-lot n°4 sis Lotissement le Saint Symphorien en la commune de MARAUSSAN, pour un prix de vente total de 183 900 €HT (hors frais d'actes) conformément à l'avis de la Direction Immobilière de l'Etat ci-annexé, (le prix global pourra varier dans la limite d'une augmentation de 2% maximum du prix de vente, étant précisé sans limite pour une baisse de ce prix).

**ARTICLE 2 :**

D'autoriser Monsieur le Directeur Général à signer tout acte utile à ce sujet.

Certifie exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture et de sa publication,

Ont signé au registre, les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,  
LE PRÉSIDENT DE L'OFFICE

Vincent GAUDY

A large, stylized handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Vincent Gaudy', is written over the printed name and extends across the bottom left of the page.

CA du 29/08/2023  
DEV & MOA - SL/CS

Accusé de réception en préfecture  
034-273400010-20230829-20230829-11-DEV-DE  
Date de télétransmission : 30/08/2023  
Date de réception préfecture : 30/08/2023